MONTANT UNITAIRE (en kWh cumac/m²)					SURFACE chauffée (m²)		ZONE climatique	FACTEUR correctif
Secteur d'activité	3,4 ≤ COP < 3,5	3,5 ≤ COP < 4	4 ≤ COP	x	S	x	H2	0,9
Enseignement	580	600	630				H3	0,6
Commerces	620	640	670					
Hôtellerie, restauration	550	570	600					
Santé	890	920	960					
Autres secteurs	550	570	600					

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-20**

Climatiseur fixe de classe A

1. Secteur d'application :

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale climatisée inférieure à 5 000 m².

2. Dénomination :

Remplacement d'un climatiseur existant par un climatiseur fixe de classe A, individuel (monosplit) ou regroupé (multisplit), pour des applications dont les besoins en climatisation sont inférieurs à 50 kW froid.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

L'appareil a une certification Eurovent ou des caractéristiques de performance et de qualité équivalentes basées sur les normes EN 12975 ou EN 12976 et établies par un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de l'European cooperation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Pose effectuée par un professionnel (calorifugeage, unités extérieures, récupération des fluides de l'ancienne unité, etc.).

Pièces à fournir :

1. Une attestation de dépose de l'ancien climatiseur remplie par l'installateur ;
2. Un contrat de maintenance signé par un professionnel ;
3. Une fiche de dimensionnement à réaliser par l'installateur.
4. Durée de vie conventionnelle : 9 ans.
5. Montant de certificats en kWh cumac :

SECTEUR D'ACTIVITÉ	MONTANT EN kWh CUMAC		PUISSANCE (en kW)		ZONE climatique	FACTEUR correctif
Bureaux	450				H1 et H2	1
Commerces	660	x	P	x	H3	2
Hôtellerie, restauration	880					
Autres secteurs	450					

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-22**

Programmateur d'intermittence pour la climatisation (France d'outre-mer)

1. Secteur d'application :

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale climatisée inférieure à 5 000 m², en France d'outre-mer.

2. Dénomination :

Mise en place d'un programmateur d'intermittence à heures fixes assurant une programmation journalière et hebdomadaire de la fourniture de froid selon les allures suivantes : confort, réduit et arrêt.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Le local concerné est préalablement équipé d'une climatisation centralisée dont la puissance frigorifique totale est supérieure à 50 kW.

Installation réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 12 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

SECTEUR D'ACTIVITÉ	MONTANT EN kWh CUMAC/m²		SURFACE CLIMATISÉE (m²)
Bureaux	1 560		
Commerces	410	x	S
Hôtellerie, restauration	290		
Autres secteurs	290		

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-TH-39

Récupération de chaleur sur un groupe de production de froid

1. Secteur d'application :

Bâtiments tertiaires : locaux de commerces de distribution alimentaire.

2. Dénomination :

Mise en place d'un système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid afin de chauffer ou préchauffer de l'eau ou de l'air.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 13 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

Récupération pour valorisation en eau chaude sanitaire (ECS)	$22\,500 \times P_{compresseur(s)}$
Récupération pour valorisation en chauffage	$55\,100 \times P_{compresseur(s)}$
Récupération pour valorisation en ECS et en chauffage	$63\,900 \times P_{compresseur(s)}$

$P_{compresseur(s)}$ est la puissance électrique indiquée sur la plaque du ou des compresseurs en kWél ou dans les données techniques du fabricant.

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-EQ-01

Luminaire pour tube fluorescent T5 électronique avec ou sans dispositif de contrôle

1. Secteur d'application :